

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HISTOIRE DU PATRIOTE

PRIX

du JOURNAL, Rue de la Cité n. 31.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

de L'ABONNEMENT 3 francs par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi 6. — Reprise de Thuin (Espagne) par le général Saluguet (1793.)

FRANCE.

VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE M. DE LAMARTINE. PAR X. CHAPUIS-MONTAVILLE.

Un des hommes les plus consciencieux de la gauche indépendante, un écrivain déjà connu par des travaux distingués, M. Chapuis-Montaville, député du département (de Saône-et-Loire) qui s'honore d'être représenté par M. de Lamartine, et ancien ami de l'illustre orateur, a fait paraître un ouvrage intéressant destiné à peindre et à faire comprendre l'homme de génie et de cœur sur lequel les yeux de toute la France sont fixés en ce moment. Nous ne suivrons pas la biographie dans tous les détails inédits qu'il nous donne sur les commencements et la jeunesse du poète. Nous aimons mieux reproduire les pages dans lesquelles se trouvent exposés les principes et les idées de l'homme politique. M. Chapuis-Montaville raconte ce qu'il a vu; il montre dans la pensée parlementaire de M. de Lamartine cette unité qu'il a de ses yeux observée. Nous n'irons pas à voir et à constater cet accueil cordial et confiant fait à M. de Lamartine par tous les organes de l'opposition sérieuse, soit dans la chambre, soit dans la

presse. L'écrivain dont nous parlons apprécie parfaitement la valeur et l'importance de la conquête que vient de faire la cause nationale, et les citations suivantes ont de plus le mérite de tracer un résumé rapide des divers événements parlementaires auxquels M. de Lamartine s'est mêlé et qui tiennent une si grande place dans l'histoire de ces douze dernières années:

Lorsque M. de Lamartine arriva à la chambre, les passions étaient vives, car la réaction était flagrante. Quelle est sa première pensée? quelle est sa première parole? Une pensée de clémence, une parole de miséricorde. Il monte à la tribune pour exprimer le vœu que le gouvernement et le pays s'entendent pour oublier le passé, et pour effacer avec leur toute-puissance les dernières traces de nos discordes civiles.

Il s'agissait alors de la Vendée et des ministres de Charles X; à peu de temps de là, il s'est agi des insurgés de Paris et de Lyon, des patriotes soulevés de 1834; et la même voix s'est retrouvée pour faire entendre les mêmes conseils, pour demander la même clémence.

Le premier acte parlementaire de M. de Lamartine est empreint déjà de ce caractère libéral, et universel, je dirai, qui distingue sa politique.

En réclamant l'amnistie pour les Vendéens, on dira que je suis un partisan de la chouannerie et que je garde en secret ma félicité à ce qui n'est plus, mais à ce qui peut renaitre. Si je sollicite le pouvoir d'effacer les derniers vestiges des insurrections de Paris et de Lyon en ouvrant les prisons et en faisant grâce à ceux que la fortune a re-

mis en ses mains, on dira que, suivant les privilèges de la poésie, j'ai passé subitement sur un nuage dans le camp révolutionnaire. Que m'importe ces appréciations différentes? Que me fait, à moi, de voir mes intentions méconnues, mon but incompris? je remplis un devoir et je sais où je vais, cela me suffit.

Cependant la politique intérieure devenant de jour en jour plus difficile, M. de Lamartine y prend une part plus active encore. Le gouvernement avait pour les organes soulevés dans le pays lui faisaient craindre de ne pas être armé suffisamment; les associations politiques se rattachaient, dans sa pensée, aux mouvements intérieurs de l'opinion, à l'effervescence qui avait ensanglanté malheureusement nos places publiques. Comme des êtres faibles, il poussa la répression à l'excès, et il vint proposer une loi qui, au lieu de régler, comme cela était raisonnable, le droit d'association, détruisait ce droit, qui cependant appartient à l'intimité de la société. Cette précaution soupçonneuse, ce despotisme à toujours qu'on venait réclamer, ne pouvaient en aucune sorte être agréés par M. de Lamartine. Aussi repoussa-t-il le projet dans ses dispositions exorbitantes, et surtout dans sa prétention de permanence. Il fit au pouvoir la concession de lui accorder, sa loi temporairement, voulant qu'elle prit fin à une époque fixe et prochaine et que le droit fut rétabli et réglé. Mais comme les concessions raisonnables étaient repoussées par un pouvoir qui voulait tout obtenir d'une majorité docile, il vota contre la loi, et avant de descendre de la tribune il fit entendre de nobles et saintes paroles:

coup en pionner ou en artilleur! le père de famille quittant sa femme et ses enfants, pour aller se battre sur la brèche. Des femmes, qui ne redoutent pas les travaux de la guerre! Des enfants qui sont nombre dans les sorties! Les mots de liberté et patrie ont improvisé ces héros populaires. Les combats finis, ils se recueillent chez eux, et se comptent. Beaucoup manquent à l'appel, et ne s'asseoient pas au foyer qu'ils ont défendu. Plus d'une mère, plus d'un enfant ont disparu. Mais comment verser des larmes quand la liberté triomphe! Les survivants se consolent, car leur perte particulière a servi au salut commun. On oublie dans les fêtes patriotiques les morts de la veille, ou bien on jure de les venger.

Au siège de Granville, le 24 brumaire an III, tous les habitants avaient pris les armes. A leur tête marchait un officier municipal, décoré de son écharpe. Il vint défendre un poste vigoureusement assailli, et cria à ses compagnons: "S'il est un lâche parmi nous, qu'il périsse à l'instant sous nos coups; quant à nous, plutôt que de nous rendre, nous devons nous ensevelir sous les remparts. La patrie a les yeux ouverts sur nous, sachons mériter l'honneur d'être Français." Au même instant, un boulet de canon le renversa. Il y eut un carnage horrible, car les habitants de Granville voulaient venger leur chef. Un incendie s'étant déclaré dans la ville, les femmes et les enfants parvinrent à s'échapper aux cris de:

Allons, enfants de la patrie, Le jour de gloire est arrivé!

Enfin, la victoire resta aux habitants. "Cette mémorable journée, dit honnêtement Grassat-Saint-Sauveur, coûta cent cinquante hommes environ à la république, et coûta à ces héros moins de dix chevaux."

(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON.

ETUDES SUR LA REVOLUTION.

LE SOLDAT DE LA RÉPUBLIQUE.

(Suite.)

D'ailleurs, le soldat de la république n'a-t-il pas autour de lui mille et mille sujets d'excitation à l'héroïsme? Liez les livres du temps; cet homme s'était endormi éveillé, et se réveille libre. Il doit combattre les vils satellites des tyrans. Il doit défendre les frontières de sa patrie régénérée. Vainqueur, il assure son existence de républicain; vaincu, il n'a plus que la perspective des vengeances et des persécutions. L'amour-propre contribue à agrandir son courage. Ses ennemis l'ont appelé soldat de papier, et ont annoncé qu'ils le mettraient bientôt à la raison. A tout instant, il voit célébrer des fêtes à l'occasion de victoires remportées, de propagandes nouvelles et de pays conquis. Ou bien, c'est la mort d'un soldat illustre, auquel la France entière rend les derniers honneurs, qui exalte son imagination. Les théâtres, les cafés, les salons retentissent des mots de guerre et de victoire. Pas un vaudeville où il n'y ait le couplet obligé sur les héros de nos frontières; pas un journal qui ne rapporte quelque trait de courage militaire; pas une conversation qui n'aboutisse à jeter dans les cœurs le désir de combattre. Il circule des *Manuels destinés à former des braves*. Et dans quel style sont écrits ces livres où chacun va puiser l'amour du pays! L'auteur sourcail ne sait pas l'orthographe; mais, selon le langage du patriotisme, il parle bien français. Les *Fables du peuple français* mettent ces paroles dans la bouche des ennemis de la France: "Quel est donc ce pouvoir de la liberté qui élève l'homme au dessus de lui-même, qui

transformé en Spartiate le Parisien, jadis si énévri, et le Français si léger! Autrefois, ils reculaient au deuxième coup de feu, ils n'étaient à l'épreuve que du premier; aujourd'hui, cinq campagnes ne les ont point rassasiés de lauriers: la France est couverte de guerriers mutilés qui ont toujours la même courage, la même valeur, et qui tous brûlent de reprendre pour la patrie le peu de sang qui leur reste. Une génération entière s'est précipitée dans les combats, et tous les Français sont déterminés à périr jusqu'au dernier, plutôt que de laisser entamer leur république. Quel est donc le Dieu qui les anime?" Tout le monde alors peut s'immortaliser, et mériter que son nom figure parmi ceux des héros.

Mais jusqu'à présent nous n'avons parlé que du soldat proprement dit, de celui qui fait le métier des armes.

Une autre espèce de soldat veut avoir sa part de nos éloges et notre admiration. C'est le citoyen des villes frontières. Toujours sur le qui-vive, empêché dans son commerce par un siège, emprisonné dans sa ville, réduit aux dernières extrémités, manquant de provisions et quelquefois de pain, ruiné par l'incendie que les bombes ont allumé dans sa demeure, — il court sur la brèche; il a d'abord le courage du désespoir. Lorsque l'ennemi lança dans Lille six cents mille boulets, et qu'un siège de plusieurs semaines semblait avoir épuisé toutes les forces et toutes les ressources des Lillois, les habitants abandonnèrent alors ce courage de désespoir, courage fort et négatif, pour s'élever à la hauteur de l'héroïsme. Ils comprenaient bien qu'il s'agissait du destin de la France, et que le levée de siège de leur ville serait un bonheur pour tous. Ils jurèrent de s'ensevelir sous les décombres, plutôt que de se rendre.

Cette conduite du vrai soldat citoyen soit à Lille, soit à Thionville fait honneur au nom français. Qu'on se représente le marchand ou l'ouvrier méconnaissant tout à

Tout en blâmant avec raison les insurrections de Paris et de Lyon, il ne craignit pas en ce tems là de faire remarquer la conduite magnanime et désintéressée du peuple de Lyon en 1831, lorsqu'après sa victoire, maître de la ville, il maintint la paix et les lois dans la capitale digne de son triomphe.

« Ayant d'autres conciliateurs que nos soldats, dit-il, d'autres arguments que nos baïonnettes, cherchons les causes, trouvons les remèdes à ses maux, à ses erreurs à nos périls. Tout nous somme de nous en occuper sérieusement; mettons enfin la charité dans nos lois; mettons enfin les intérêts, la morale, la religion et le bonheur du peuple à l'ordre du jour. »

Était-ce là le langage d'un conservateur étroit ?

Cette double idée de prêter main forte au gouvernement, dans les limites de la constitution, contre les agitations du dehors, de lui donner de salutaires avertissements sur sa conduite, sur ses erreurs, sur ses fautes, ne l'abandonne plus.

Les crédits additionnels ramènent une discussion politique. M. de Lamartine se présente à la tribune et somme encore une fois la majorité et les ministres de se préoccuper non seulement de la répression matérielle, mais des mesures à prendre pour satisfaire à de légitimes intérêts, à de nationales espérances.

La majorité et le ministère ne le comprennent pas: l'opposition elle-même ne voit pas que c'est l'un des siens, qui, avec l'autorité de son caractère impartial et généreux, vient dire ce qu'elle dit, réclamer ce qu'elle réclame.

L'homme d'état et l'homme de bien ne se laissent pas décourager, cependant; le ministère persévère dans sa politique de rigueur inutile, et M. de Lamartine dans sa politique de clémence.

Le maréchal Gérard, ce vieux ami de l'empereur Napoléon, l'un des plus illustres vétérans de ces grandes armées qui ont rempli le monde de notre nom, l'un des hommes les plus purs, les plus dignes et les plus modestes, s'était retiré de la présidence du conseil, parce qu'il voulait l'ambassade. MM. Thiers et Guizot, assistés de M. Pelellé, étaient les maîtres de la situation.

(La suite au prochain numéro.)

Nous avons relevé quelques inexactitudes du *Morning-Herald* à propos de la dot de la princesse de Joinville. Un journal qui peut être bien informé donne de nouveaux détails qui confirment ce que nous disions en le compilant.

« La princesse du Brésil apporte à son époux, par contrat de mariage: 1^o 1,000,000 fr. en argent; 2^o 180,000 fr. de rente sur le 6 0/0 brésilien; 3^o vingt-cinq lieues de terres dans la province de Sainte-Catherine au choix du prince, dans les meilleures localités. Cette province, située le long de la mer, contient de magnifiques forêts et des mines. 4^o La princesse possède, comme fortune privée, 25,000 fr. de rente, en cent quarante-cinq inscriptions sur le 6 0/0, et pour environ 200,000 f. de diamans et bijoux; 5^o l'empereur du Brésil fait dou à sa sœur de 200,000 £ pour son trousseau.

« Les droits à la couronne du Brésil sont expressément réservés à Mme la princesse de Joinville; elle deviendra impératrice du Brésil, à l'exclusion même de sa sœur aînée, la reine de Portugal, si l'empereur D. Pedro II et la princesse dans Januaria, l'héritière présumptive, viennent à décéder sans héritiers immédiats. Cette clause est insérée dans le contrat de mariage de la princesse. »

Quant à la princesse, il semble que les feuilles officielles qui ont eu occasion de parler d'elle, aient été à dessein de tracer son portrait. Ce que l'on a de plus précis à ce sujet, jusqu'à présent, est le passage suivant d'une lettre écrite de Brest au *Constitutionnel*:

« La princesse a une physionomie agréable; elle est jeune et gracieuse. Ses cheveux sont châtain clair; elle a la fraîcheur et la beauté de son âge; il y a beaucoup de souplesse et de grâce dans sa taille svelte et élégante. » (Commerce.)

NON-FRATRE.

Discours prononcés au fort à la dernière réception de MM. les officiers de la légion française et de la légion italienne.

Le colonel Thiebaud en tête de MM. les offi-

ciers de la légion française, a prononcé le discours suivant:

M. le président et MM. les ministres, lorsque nous avons pris les armes dans cette lutte de la liberté nous l'avons fait avec la résolution de ne les quitter qu'après avoir remporté la victoire.

Le danger ne nous arrêtera pas, et nous n'aurons atteint le but de nos vœux quand nous marcherons contre ces barbares qui tous osent la menacer, le gouvernement peut être sur en cela, que je ne suis que l'interprète des sentiments de tous mes compagnons d'armes qui me font l'honneur de les représenter ici; assurant, que notre meilleure récompense, sera la victoire sur laquelle nous comptons, et sur la prospérité de ce pays dans lequel nous nous défendons les principes de la liberté et de l'humanité.

Le colonel de la légion italienne D. Jose Garibaldi, en tête du corps d'officiers a prononcé ce discours:

Je suis un proscrit, mais je m'honore de ma proscription. La république ne me doit rien parce que j'ai trouvé chez elle asile et protection, j'ai adopté ici et partout la cause de la liberté et de la civilisation, et je combattrai pour elle dans la république avec le même intérêt et la même décision que je l'aurais fait pour ma patrie, parce que je la considère comme telle. Je suis persuadé que, pas un des compagnons sous mes ordres ne voudra démentir mes sentiments à ce sujet, même ceux des Français chez lesquels je reçus aussi un asile lorsqu'ils combattaient pour les mêmes principes.

Tous sont disposés à défendre cette capitale comme ils défendraient le toit sous lequel ils sont nés.

S. E. M. le président de la république répondit en ces termes:

MM. les chefs et officiers, le gouvernement de la république a vu avec la plus grande satisfaction la décision héroïque et spontanée de vos légions, le gouvernement en est reconnaissant et vous assure la gratitude éternelle de la République: déjà elle a dicté les lois qui vous l'assure, et qui recevront en temps et lieux leur entière exécution. Le gouvernement se repose avec confiance en l'idée que vos efforts réunis à ceux des braves orientaux, donneront un jour de gloire à la patrie qui se rappellera sans cesse vos noms avec joie et avec intérêt; MM. les ministres s'étendront plus sur ces idées, moi je me borne à vous féliciter pour votre enthousiasme à la cause de la liberté.

M. le ministre du gouvernement et des relations extérieures prit ensuite la parole, et dit:

MM. les colonels, commandants et officiers des légions de la liberté; déjà M. le président de la République vous a manifesté les sentiments qui animent le gouvernement à votre égard; à moi qui ai l'honneur d'en faire partie est dévolu le plaisir de vous dire que l'autorité compte comme une faveur unique l'honneur de se trouver à la tête de vos efforts glorieux, dignes fils de la liberté.

Dans cette lutte en faveur de la civilisation et de l'humanité, il compte comme une de ses grandes satisfactions, celle d'avoir assisté à la décision héroïque de vos légions à soutenir jusqu'à la fin, la lutte dans laquelle nous nous trouvons compromis: cette décision messieurs, qui sera transmise de bouche en bouche en votre honneur jusqu'à la postérité la plus reculée, qui formera dans l'histoire une page d'or, une de liberté, de civilisation et de progrès, voit luire en elle, joint à la noblesse de sentiments, un désintéressement qui vous honore et lui est le précurseur du jour immédiat où vos épées se feront sentir au front des vandales en les changeant en poussière. Alors messieurs, s'élèvera un monument glorieux et durable sur lequel la république inscrira sa gratitude pour ses héroïques défenseurs; là seront vos noms, et vos fils diront avec orgueil qu'ils n'avaient point hérités en vain des souvenirs de Rome et des gloires de la France; alors aussi le gouvernement sera valoir les lois dictées déjà en récompense de vos services; en un mot, alors, vous autres aussi jouerez à égal des braves orientaux des fruits de la paix et de la civilisation.

S. E. monsieur le ministre de la guerre et de la marine dit en suite:

L'acte de nouvelle décision des légions étrangères, est grandement honorable pour tous les individus qui le composent, son résultat était prévu par tous ceux qui savent comprendre que les hommes de valeur ne savent point contempler la vue de dangers d'aucun genre. Les soldats des légions marchant de pair avec les soldats de la république mettront à leur pied ceux qui entravent leur marche et méritant la gratitude de la patrie auront fait beaucoup pour la gloire et tout pour la liberté; oh il est doux de s'endormir en paix entre la liberté et la gloire.

Membre du gouvernement, j'ai rempli un grand acte de justice en lui rendant compte des succès de ces jours passés, je lui dis qu'aucun éloge ne serait suffisant pour qualifier la conduite des légionnaires italiens et français. Soldat de l'armée je ferai connaître aux corps les plus éloignés combien sont dignes de leur applaudissement et de leurs sympathies, ces compagnons, braves et vaillants, qui par leur nombre doublent la force de cette armée. Citoyen de la république je vais me hâter de rappeler à mes compatriotes la gratitude qu'ils doivent à d'aussi nobles auxiliaires.

Plein de confiance, j'espère qu'au jour du combat la suite des esclaves qui sont en avant seront anéantis. Alors je n'occuperais plus ce fauteuil, j'espère qu'il me sera permis de combattre comme soldat la défense de la liberté, alors mon poste sera au milieu des légionnaires étrangers, gloire qu'après le triomphe je me plairais à répéter à ma patrie et au monde.

M. le ministre des finances ajouta: il me reste peu à ajouter sur ce qu'on dit S. E. M. le président et MM. les ministres du gouvernement et de la guerre; mais comme chargé des finances de la république, je peux assurer, MM. les chefs et officiers des légions française et italienne, que les lois destinées à récompenser leur héroïque effort se remplira religieusement et qu'à cet effet je consacrerai incessamment mon attention. La République veut que ces défenseurs et leurs familles soient heureux à l'égal de l'orgueil de leur conscience satisfaite, pour avoir travaillé au bien, et par les applaudissements du monde pour sa bravoure et sa constance.

Cette allocution termina MM. les chefs et officiers défilerent en présence du gouvernement possédés du plus grand enthousiasme et les musiques des légions exécutèrent alternativement les marches orientales, françaises et italiennes.

Les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvent le pays, repoussant aussi sur nous, nous obligent quoiqu'à regret, de supprimer les journaux que nous donnons gratis à nos amis; en conséquence, à compter de samedi, ils ne leurs seront plus remis.

Nous lisons dans le Constitutionnel :

Les malheureux espagnols qui, séduits et trompés par les agents de Rosas, abandonnèrent ce pays pour aller chercher fortune au Brésil, sont aujourd'hui bien repentants de leur imprudence. Il leur est mille fois douloureux d'avoir abandonné ce beau sol, où, en peu de temps l'homme industrieux acquiert un bien-être et vit pacifique et respecté, pour courir après une autre meilleure chimère qu'ils n'ont encore pu rencontrer dans d'autres pays où ils se transportèrent séduits et trompés par de fausses promesses.

On leur avait fait entendre que le consul espagnol de Rio Janeiro, leur préparait hospitalité, secours et travail, et, étonnés que ces malheureux sont restés surpris, indignés de la perfidie avec laquelle l'on a abusé du nom de l'un et de la bonne foi des autres. Tout était faux, tout n'était que mensonges.

Nous avons en notre pouvoir deux lettres de ces mêmes espagnols, qui émigrèrent de cette capitale à celle du Brésil, qui le prouvent en suppliant en même temps leurs amis d'employer toute leur influence près du gouvernement oriental pour obtenir la permission de revenir en son sein. Ces victimes de la malveillance et de la jalousie du tyran sont bien dignes de compassion.

AFFAIRES DE LA PLATA.

Encore un point du monde où nos ministres, empressés de se mettre partout à la remorque de l'Angleterre, laissent nos intérêts dans le plus déplorable état. En vain le résident français, M. le comte de Lurde, a-t-il fait parvenir à Paris les réclamations les plus vives, justice ni protection n'ont pu être obtenues jusqu'ici; les capitaux des négociants français qui, il y a peu de mois, atteignaient 150 millions, sont presque réduits à néant, et c'est après avoir épuisé tous les moyens de mettre un terme à leur déplorable position que les négociants français du territoire de Buenos-Ayres viennent d'adresser à la chambre une pétition que M. Billaut a déposée devant ses collègues.

Les faits les plus fâcheux forment la contexture de cette pièce, et on ne saurait lire, sans indignation, cette nouvelle preuve de la fatale incurie du gouvernement. Les Français sont non seulement rançonnés et pillés par les troupes argentines, mais encore on les enrégimente de force dans l'armée du général Oribe. Plusieurs ont été tués en défendant leurs biens; on en cite, et même des femmes auxquelles tout, jusqu'aux vêtements, a été enlevé. Quant aux fameux traités du 29 octobre 1840, c'est une lettre morte; les Argentins ne paraissent pas s'en souvenir; car il est permis de croire que les commandants de nos forces navales n'ont pas reçu l'ordre d'avoir meilleure mémoire, puisque sur aucun point ils n'accordent protection à nos nationaux.

La pétition présentée à la chambre, conclut par demander : 1. une protection plus efficace à l'avenir; 2. une intervention armée, au besoin, pour défendre les Français résidant dans la Plata; 3. des indemnités, non plus des promesses d'indemnités pour ceux de nos nationaux qui

ont été dépouillés soit avant, soit après le traité du 29 octobre.

Nul doute que ces demandes ne paraissent fondées; cependant nous craignons bien que la vigueur qu'elles supposent dans nos gouvernans n'existe pas, et que les réclames n'en soient encore pour leurs pertes et la France pour un nouvel accroissement à sa dignité.

[Quotidienne.]

On lit dans l'Echo Français et dans le National du 8 juillet dernier.

M. Billaut vient de déposer sur le bureau de la chambre une pétition revêtue de la signature de quarante des principaux commerçants de Paris. Cette pétition contient les plaintes les plus graves sur la situation de nos compatriotes dans le Rio de la Plata. Le paragraphe suivant, que nous en extrayons, peut donner une idée de la protection dont jouissent nos nationaux à l'étranger, sous le régime de la paix partout et toujours.

« Depuis six mois, malgré la signification faite conjointement par les ministres d'Angleterre et de France, une armée argentine a passé l'Uruguay, et a traversé, en commettant des excès en tout genre, une partie du territoire de l'état Oriental. Les maisons et les estancias d'un grand nombre de nos compatriotes ont été pillées, saccagées ou incendiées; plusieurs Français ont péri en voulant défendre leurs propriétés; d'autres ont été enlevés de vive force et contraints à prendre les armes, et, en ce moment ils servent malgré eux dans les rangs des soldats du général Oribe. Ceux qui s'étaient fixés à Montevideo ou ceux qui y étaient venus de l'intérieur, en y ayant été sûreté, n'ont trouvé, il faut le dire, ni les uns ni les autres, la protection qu'ils avaient le droit d'attendre; cette protection leur a toujours manqué avant comme depuis l'arrivée de notre escadre dans les eaux de la Plata.

« Cet abandon dans lequel on a laissé les Français de ce pays a été cause que plusieurs des sous-signés ont revus en France au détriment de leurs affaires. »

Amiral, consul, pourquoi affectez-vous de ne pas comprendre que les hommes d'Oribe ne peuvent entrer à Montevideo, qu'en foulant de leurs pieds, des milliers de cadavres étrangers, français; c'est un crime dont vous rendrez compte à la France.

Je suis étranger, je suis français, je vais essayer alors de parler un langage que les étrangers, que les français puissent comprendre.

Je les prie d'avoir de la bonne foi.

Etrangers,

Quel motif vous a poussé à vous diriger du côté de l'oriental ?

Lorsque vous y avez débarqué, que pensiez-vous ?

Comment y avez-vous vécu ?

Aujourd'hui, que pensez-vous ?

Et à qui devez-vous cet or qui vous rend faciles les embarras de la vie ?

Comme chaque étranger ne peut répondre, je réponds pour tous, nous sommes venus pour nous enrichir parce que nous étions sans un sou, ou possédant fort peu.

Notre débarquement nous a valu de l'or, parce que sur ce sol il est facile de l'amasser.

Nous mangeons, buvons, dormons parfaitement, nous sourions en envisageant un riche et un orgueilleux retour vers la patrie.

Aujourd'hui je vous le demande, étrangers, pouvons-nous, sans commettre un crime, refuser notre concours au pays, aux hommes qui nous ont donné toutes les jouissances qui rendent la vie précieuse, qui nous ont donné toutes les espérances qui font désirer des jours nombreux.

Maintenant je dis à vous, qui êtes un homme charré parce que vous êtes riche, quel mal vous a fait ce gouvernement pour que vous vous imaginiez avoir le droit de lui refuser cet or que vous avez amassé, parce qu'il a contrainst ces administrés à avoir de la bonne foi ?

Vous ne voulez tromper dans aucune opinion, dites-vous ! C'est un méchant prétexte, je ne pardonne jamais

à ceux qui ne s'opposent pas aux assassinats qui se commettent en leur présence.

J'écris, et je crois m'expliquer clairement, ceux qui souffrent, ou manquent de force ou sont complices; dans les heures qui s'écoulent avec vitesse, s'ils manquent de force l'on doit s'en débarrasser, s'ils sont complices l'on doit faire disparaître les coupables.

Gouvernement de Montevideo, je te crois fort parce que tu as été bon jusqu'à la générosité.

Ecoute, retiens ce que te dit un étranger :

En France, autrefois, c'est l'histoire qui me l'a appris, et c'est l'histoire qui te l'écrit, autre fois donc, la France se trouvait aussi exposée à subir une infame tyrannie, et pour échapper à un joug odieux, pour sauver l'avenir, elle fit disparaître et des hommes et d'immenses fortunes.

Les hommes et les fortunes meurent chaque jour et les peuples justement gouvernés se multiplient et alors ne meurent jamais.

G. GELAS.

(La suite au prochain numéro.)

Il paraît que M. Pichon aime beaucoup les pigeons qui ne lui coûtent guère, et qu'il en fait faire de très bons pâtés qui ne lui coûtent pas plus. C'est un moyen tout comme un autre de régaler ses amis et ses collègues à peu de frais; nous savions bien que M. Pichon était économe au point de ne pas payer celui qui les faisait.

Avis donc aux possesseurs de pigeonniers, aux cuisiniers et pâtisseries, et aux amateurs de pâtés qui n'aiment pas la contrebande.

Couplet à ce sujet.

Air: La Boulangère a des écus.

Pichon aime bien les pigeons

Qui ne lui coûtent guère ;

Mais Pichon

Nous l'en donnerons.

Des gras, des gras, des bons

Mon Pichon,

Surtout après la guerre !

Surtout après la guerre

Pichon,

Surtout après la guerre !

Autre sur le même sujet.

Air: Ah! daignez m'épargner le reste.

Monsieur Pichon soir et matin

Dedans sa cour va à la chasse,

Toit les pigeons du voisin,

Il faut que jeunesse se passe;

Mais gare à vous, Monsieur Pichon,

Vous faites beaucoup de brioches,

Si vous tuez tant de pigeons, (bis.)

Vous vous ferez mettre à la broche ! (bis.)

NOUVELLES DU SOIR.

Il paraît qu'hier il y a eu une réunion à bord de la Gloire de tous les chefs et commandants des nations étrangères convoqués à cet effet par M. le commandant des forces navales du Nord-Amérique.

Des personnes que l'on suppose bien informées ont dit que l'objet de cette réunion a été de savoir comment l'on considèrerait le blocus de Rosas ou comme civil ou comme étranger parce que dans le premier cas les nations doivent observer une ligne de conduite distincte, que dans le second, pour l'établir, il nécessaire d'enquêtes indispensables.

L'on assure que le résultat de cette réunion a été satisfaisant pour tous, mais plus particulièrement pour la population étrangère qui serait la première victime du blocus.

Des lettres de Buenos Ayres reçues aujourd'hui par le vapeur l'Imperatrice, disent que M. le chargé d'affaires du Brésil, a demandé ses passeports à Rosas, en conséquence des insultes que l'on dirigeait à l'Empereur. L'on ajoute que Rosas les lui a accordés, mais que S. E. n'a pu partir pour cette destination, pour cause d'indisposition.



Au moment de mettre sous presse nous apprenons que deux français, non armés, étant allés sur la plage, chercher du sable, ont été arrêtés par les soldats d'Orlans et menés au camp.

AVIS DIVERS

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Rio Grande, dejando en esta plaza a su procurador con bastante poder; cuyo individuo es D. José Juan, quin quarto Souza, con el cual se entenderá para liquidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.

João Q. Finkler.

AVIS.

Dimanche prochain 8 du courant, il y aura bal chez Valentin, depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à la nuit.

Le prix d'entrée sera de six vingtina comme d'habitude.

A LOUER.

A un homme seul, dans la rue du 25 Mai, n. 41, une chambre tapissée, avec une croisée, donnant sur la rue. On traitera pour les conditions dans la maison même.

AVIS.

Les intéressés dans les affaires du défunt Pierre Tilhet qui n'ont pas présenté leurs comptes jusqu'à ce jour, sont invités à se présenter dans le domicile de M. Adolphe Huguet, magasin de comestibles, cuadro du lion d'or, le lundi 9 du présent mois, pour prendre connaissance des opérations des syndics relativement à ce sujet en se munissant de toutes leurs pièces; les intéressés sont invités à ne pas manquer à se présenter au jour et heure indiqués.

Montevideo 3 octobre 1843.

Les syndics,

EN VENTE.

A la librairie de Hernandez rue du 25 Mai, 2 caricatures lithographiées, sortant de la lithographie de M. Gelis.

L'une représentant Cyrano Aldereto Président légal, réfléchissant sur les dépenses que lui occasionne le siège de Montevideo.

L'autre représentant le même personnage signifiant son sabre pour couper la tête aux sauvages unitaires.

AVIS.

M. V. Brunand, médecin, approuvé par la Junta d'hygiène publique, a l'honneur d'informer le public qu'il a fixé son domicile rue del Rincon, maison Martin Cazenave.

AVIS

On prie le Français qui a recueilli un oiseau canari sans queue, de vouloir bien le faire remettre chez Mme. Himonet, où il recevra une récompense s'il le desire ou un autre canari jeune.

AVISO

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misión, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Foró, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis días.

Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent s'enrôler volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui près du café de l'Immortel, où il leur sera donnée connaissance des conditions avantageuses et prerogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mme Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San-Diego.

AVIS AU PUBLIC.

L'individu auquel nous avons appliqué la qualification de CAVALLERO DE INDUSTRIA, n'est pas FRANÇAIS. Nous nous sommes servi de sa langue maternelle, afin qu'il comprit mieux notre pensée.

AVIS.

On demande une bonne cuisinière. S'adresser à la pharmacie de la place.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes frères, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat général de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur familles, sur le sort des nommés François Souhau, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21, chez Jean Marie sur le môle. Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

POUR MARSEILLE.

Le 10 octobre prochain partira par contrat, pour cette destination la neuve goélette française Ann, elle peut prendre encore quelques Tonnes de fret et des passagers. Les personnes qui veulent profiter de cette occasion peuvent s'adresser à M. Laroche Lucas et Ca., rue du cerrito No. 44.

AVIS.

Dimanche prochain, 8 octobre 1843.

Bal dans la salle de Martin Cazenave, au bénéfice de MM. Brunel, Felix et David, qui ne négligeront rien pour que les amateurs soient satisfaits.

L'orchestre sera composé comme par le passé et il exécutera des quadrilles, valse et galops nouvellement arrivés de France.

Le bal aura lieu tous les dimanches et jours de fête depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir.

Prix d'entrée 12 vingtains.

Le directeur de la salle

B.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français, espagnol, et espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français, espagnol et espagnol français par Tshoda. Histoire de Napoleon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géométrie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Ouvrages complets de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées, Matemáticas, Gramática de Chentreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avis de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin: il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.° juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à d'ame, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Bèptiste Carbonel.

La Grana, Jh. REYNAUD.

Imprenta Constitucional, Rue de San Odoardo, No. 54.